

délibération :
D_2023_5_14

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 07 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 12

Date de convocation du : 01 Décembre 2023

Votants : 16

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Congrès des Maires
2023**

Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie

Monsieur VIOLLE Willy a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel

Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie CLUSE

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le 105ème Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France s'est tenu à Paris du 21 au 23 novembre 2023.

Un élu a participé à ce Congrès, à savoir, Monsieur André ARNAL, 1er adjoint.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de prendre en charge les frais réels de l'élu précité relatifs aux déplacements, à l'hébergement ainsi qu'à la participation versée à l'Association des Maires de France au titre des frais d'organisation.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

